

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

numéro
CM 210413 14

L'an deux mille vingt et un, le treize avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le sept avril deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

**Conformément à la réglementation en vigueur pour la lutte contre l'épidémie de covid, cette séance du Conseil municipal a un accès restreint au public.**

**Afin de respecter le caractère public de l'assemblée, la retransmission en direct a été accessible sur le facebook de la Ville de Lodève.**

**Le quorum est fixé au tiers de l'effectif présent et chaque conseiller peut être porteur de deux pouvoirs.**

nombre de membres	
en exercice	29
présents	20
exprimés	28
vote	
pour	22
contre	0
abstention	6

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles,  
GALEOTE Monique, BENAMEUR Ali, VERDOL Marie-Laure, KOEHLER Didier,  
FERAL Claude, PANIS Michel, SAUVIER Jean-Marc, LAUGIER Élisabeth,  
ALIBERT Damien, BOSC David, BENAMMAR-KOLY Fadilha, DRUART David,  
DETRY Thibault, GOURMELON Izia, LAATEB Claude, SINÈGRE Joana

Absents avec pouvoirs :

PEDROS Isabelle à LÉVÊQUE Gaëlle, SYZ Nathalie à VERDOL Marie-Laure,  
KASSOUH Hamed à LÉVÊQUE Gaëlle, ENNADIFI Fatiha à GALEOTE Monique,  
RICARDO Christian LAATEB Claude, MARTIN José à LAATEB Claude,  
STADLER-LATOUR Magali à SINÈGRE Joana, ROUQUETTE Damien à SINÈGRE Joana

Absents :

COUPEAU Sandrine

<b>OBJET :</b>	<b>ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL</b>
----------------	---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif notamment l'article L.2313-1 : « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* »,

**VU** la délibération n°CM\_CM\_210413\_08 du Conseil municipal de ce jour, relative à l'approbation du compte administratif 2020 du budget principal,

**CONSIDÉRANT** que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition au préalable de la séance, de la Mairie de Lodève ainsi que sur le lien du drive suivant :

<https://drive.lodevoisetlarzac.info/nextcloud/index.php/s/4MaxwNZpBp5faxD>

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2021 de la ville de Lodève, annexé à la présente délibération et accompagné de la note synthétique, en votant :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, un montant de 9 943 320,88 euros,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, un montant de 13 390 849,38 euros,
- avec reprise des résultats de l'exercice n-1 après le vote du compte administratif n-1.

**Qui l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

- **ARTICLE 1 : ADOPTE** le budget primitif 2021 de la ville de Lodève, tel que présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération et accompagnée de la note synthétique,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Gaëlle LÉVÊQUE





## BUDGET PRIMITIF 2021

### Note synthétique

Conseil Municipal du 13 avril 2021

*L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

*Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le rapport d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la commune.*

V160419

COMMUNE DE LODEVÉ

Table des matières

<b>1</b>	<b>L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>6</b>
	Les dépenses réelles de fonctionnement .....	6
2.1.1	Des charges à caractère général en baisse (chapitre 011).....	6
2.1.2	Une évolution des dépenses de personnel maîtrisée (chapitre 012).....	7
2.1.3	Des atténuations de produits stables (chapitre 014).....	8
2.1.4	Des charges de gestion courante en baisse (chapitre 65).....	9
2.1.5	Des frais financiers stables (chapitre 66).....	9
2.1.6	Des charges exceptionnelles en forte évolution (chapitre 67).....	9
2.1.7	Les autres dépenses réelles de fonctionnement.....	10
	Les recettes réelles de fonctionnement.....	10
2.1.8	Des atténuations de charges en hausse (chapitre 013).....	11
2.1.9	Des produits des services du domaine et ventes diverses toujours impactés par la crise sanitaire (chapitre 70).....	11
2.1.10	Des produits fiscaux en hausse en lien avec la réforme de la taxe d'habitation (chapitre 73).....	11
2.1.11	Des dotations et participations avec une évolution haussière mais impactées par la réforme de la taxe d'habitation (chapitre 74).....	13
2.1.12	Les autres produits de gestion courante intègrent les loyers de la Maison de Santé (chapitre 75).....	14
<b>3</b>	<b>LES EPARGNES</b> .....	<b>14</b>
<b>4</b>	<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>16</b>
	Les dépenses d'investissement .....	16
4.1.1	Les principales dépenses d'équipement 2021.....	16
4.1.2	Les dépenses financières.....	18
4.1.3	Dotations et réserves.....	18
	Les recettes d'investissement.....	19
4.1.4	Les ressources propres.....	19
4.1.5	Les participations et subventions.....	19
4.1.6	La dette.....	20
4.1.7	Les résultats reportés.....	20
<b>5</b>	<b>LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GARDIES</b> .....	<b>21</b>

## COMMUNE DE LODEVE

---

### PREAMBULE

Ce rapport de présentation budgétaire précise les orientations annoncées lors du débat d'orientations budgétaires du 30 mars dernier.

La crise sanitaire, économique et sociale continuera d'impacter le budget 2021 notamment en section de fonctionnement, ce qui rend délicat l'exercice de prévision budgétaire.

Malgré ce contexte morose, la municipalité souhaite poursuivre une politique d'investissement soutenue et maintenir des services publics de qualité au service des lodévois.

**Le budget 2021 sera volontariste avec un programme d'investissement soutenu pour améliorer le cadre de vie des lodévois et développer l'attractivité de la ville et ses services.**

**Le budget 2021 sera solidaire en poursuivant le projet de maison de santé pluriprofessionnelle, en aménageant le centre social et en renforçant le soutien aux associations.**

**Le budget 2021 sera responsable :**

- l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivi afin de viser l'amélioration des épargnes et les marges d'autofinancement
- les taux fiscaux resteront inchangés
- le niveau d'endettement sera légèrement dégradé pour assurer le financement de l'opération Maison de Santé qui sera entièrement compensé par des recettes de fonctionnement (loyer)

COMMUNE DE LODEVÉ

1 L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2021 du budget principal est équilibré à hauteur de 23 334 170,26 € dont 9 943 320,88 € pour la section de fonctionnement et 13 390 849,38 € pour la section d'investissement.

Ce budget intègre les résultats 2020 du budget annexe de l'assainissement tant en fonctionnement qu'en investissement. Ces montants sont repris au budget principal suite à la clôture du budget annexe au 31 décembre 2020 et au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac.

Ces résultats ont vocation à être transféré à la Communauté de Communes et font donc également l'inscription d'une dépense d'un montant équivalent en dépense de chacune des sections.

Section de fonctionnement

- |  |              |
|--|--------------|
| - Recette au 002 (résultat antérieur reporté)      | 290 704,71 € |
| - Dépense au chapitre 67 (charges exceptionnelles) |              |

Section d'investissement

- |  |              |
|--|--------------|
| - Recette au 001 (résultat antérieur reporté)    | 651 369,13 € |
| - Dépense au chapitre 10 (dotations et réserves) |              |

COMMUNE DE LODEVE

La section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	BP2020	BP 2021
011 Charges à caractère général	1 747 212,00	1 739 664,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	4 782 050,00	4 875 830,00
014 Atténuation de recettes	625 275,00	610 275,00
65 Autres charges de gestion courante	750 300,00	687 067,00
66 Charges Financières	259 600,00	245 000,00
67 Charges exceptionnelles	33 450,00	382 234,71
68 Dotations aux provisions	-	27 000,00
022 Dépenses imprévues	50 000,00	30 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 247 887,00</b>	<b>8 597 070,71</b>
023 Virement à la section d'investissement	1 152 917,71	839 414,17
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	503 930,00	506 836,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 656 847,71</b>	<b>1 346 250,17</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>9 904 734,71</b>	<b>9 943 320,88</b>

Chapitre	BP2020	BP 2021
013 Atténuation de charges	58 500,00	145 300,00
70 Produits des services et ventes diverses	383 463,00	431 900,00
73 Produits des impôts et taxes	4 700 326,00	5 229 000,00
74 Dotations et subventions	3 388 921,00	3 100 900,00
75 Autres produits de gestion courante	141 013,00	137 000,00
76 Produits Financiers	-	-
77 Produits exceptionnels	2 030,00	2 000,00
78 Reprise sur provision (semi-budgétaires)	240 000,00	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 914 253,00</b>	<b>9 046 100,00</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	232 361,00	180 554,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>232 361,00</b>	<b>180 554,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 146 614,00</b>	<b>9 226 654,00</b>
002 Résultat de fonctionnement	758 120,71	716 666,88
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>9 904 734,71</b>	<b>9 943 320,88</b>

COMMUNE DE LODEVÉ

La section d'investissement :

Dépenses d'investissement	BP2020	BP 2021
10 Dotations et réserves		651 369,13
16 Emprunts et dettes assimilées	935 000,00	1 320 000,00
20 Immobilisations incorporelles	91 400,00	132 980,00
204 Subventions d'équipement versées	380,00	17 820,00
21 Immobilisations corporelles	2 070 480,00	1 783 479,17
23 Immobilisations en cours	2 362 649,00	1 315 700,00
27 Autres immobilisations financières	136 960,00	596 100,00
45 Opérations pour compte de tiers	150 000,00	200 000,00
<i>RAR dépenses n-1</i>	524 388,89	618 395,38
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 271 257,89</b>	<b>6 635 843,68</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	232 361,00	180 554,00
041 Opérations patrimoniales	3 300 000,00	3 620 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 532 361,00</b>	<b>3 800 554,00</b>
<i>001 resultat n-1</i>	3 286 944,53	2 954 451,70
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>13 090 563,42</b>	<b>13 390 849,38</b>

Recettes d'investissement	BP2020	BP 2021
10 Dotations et fonds propres (sauf 1068)	395 000,00	330 000,00
<i>1068 excédent de fonctionnement capitalisé</i>	1 111 716,98	1 387 536,08
13 Subventions (sauf 138)	2 042 080,00	1 827 283,00
16 Emprunts et dettes	1 288 003,89	1 800 000,00
21 Immobilisations corporelles	2 500,00	-
27 Autres immobilisations financières		43 100,00
45 Opérations pour compte de tiers	150 000,00	200 000,00
024 Produits de cessions d'immobilisation	444 800,00	
<i>RAR recettes n-1</i>	2 699 615,84	2 185 311,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>8 133 716,71</b>	<b>7 773 230,08</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	1 152 917,71	839 414,17
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	503 929,00	506 836,00
041 Opérations patrimoniales	3 300 000,00	3 620 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 956 846,71</b>	<b>4 966 250,17</b>
<i>001 resultat n-1</i>		651 369,13
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>13 090 563,42</b>	<b>13 390 849,38</b>

BUDGET PRIMITIF 2021

5

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DE LODEVÉ

## 2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP2020	BP 2021	Evolution
011 Charges à caractère général	1 747 212,00	1 739 664,00	-0,43%
012 Charges de personnel, frais assimilés	4 782 050,00	4 875 830,00	1,96%
014 Atténuation de recettes	625 275,00	610 275,00	-2,40%
65 Autres charges de gestion courante	750 300,00	687 067,00	-8,43%
66 Charges Financières	259 600,00	245 000,00	-5,62%
67 Charges exceptionnelles	33 450,00	382 234,71	1042,70%
68 Dotations aux provisions	-	27 000,00	
022 Dépenses imprévues	50 000,00	30 000,00	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 247 887,00</b>	<b>8 597 070,71</b>	<b>4,23%</b>
Total des dépenses hors résultat assainissement		8 306 366,00	0,71%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 597 070 € ;

Ce montant inclut une dépense de 290 704,71 € inscrite au chapitre 67 « charges exceptionnelles » correspondant au résultat de fonctionnement 2020 du service assainissement ayant vocation à être transféré à la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

S on neutralise cette dépense, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 306 366 € et évoluent de 0.71% par rapport au budget 2020.

Cette faible évolution des dépenses réelles de fonctionnement traduit l'effort de gestion engagée par la collectivité pour maîtriser son fonctionnement courant.

#### 2.1.1 Des charges à caractère général en baisse (chapitre 011)

	BP 2021
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 739 664,00</b>
Dépenses afférentes à la gestion des bâtiments communaux (consommations eau, électricité, gaz, fioul, téléphonie, maintenance des équipements...)	572 445,00
Divers fournitures et services nécessaires au fonctionnement des services	1 127 219,00
Taxe foncière et autres impôts	40 000,00

COMMUNE DE LODEVE

Les dépenses de fluides et de fonctionnement des bâtiments communaux seront en diminution de 49 607 € soit – 8%.

Les dépenses de fonctionnement des services augmentent de 46 085 € car elles intègrent :

- Des dépenses nouvelles pour le bon fonctionnement des services techniques pour 34 000 €
  - o La location d'une balayeuse pour remplacer l'actuelle vieillissante et coûteuse en entretien et réparation
  - o Un nouveau contrat de maintenance pour l'entretien des aires de jeux
  - o La location de bennes à cartons et encombrants
- Des dépenses nouvelles liées au fonctionnement du centre social pour 11 000 €

Comme en 2020, ces charges intègrent les dépenses liées à la crise sanitaire : produits et fournitures d'hygiène, masques, gels....

2.1.2 Une évolution des dépenses de personnel maîtrisée (chapitre 012)

	BP 2020	BP 2021
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>4 782 050,00</b>	<b>4 875 830,00</b>
Salaires bruts chargés	4 422 820,00	4 399 400,00
Remboursement personnel mise à disposition GEEP	27 500,00	60 000,00
Remboursement personnel mis à disposition CCLL	195 700,00	295 000,00
Cotisations COS	32 930,00	33 930,00
Médecine du travail / expertises médicales	35 000,00	20 000,00
Cotisations pour assurance du personnel	68 100,00	67 500,00

Les dépenses de personnel sont estimées à 4 875 830 € pour 2021 soit une augmentation de + 1,96% par rapport au budget 2020.

Les facteurs exogènes impactant l'évolution de la masse salariale sont les suivants :

- La poursuite de la revalorisation des carrières avec le protocole sur les parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) pour la quatrième et dernière année d'une vaste réforme statutaire : 6 000 €
- La mise en œuvre du nouveau dispositif de prime de précarité (équivalente à 10% du salaire brut) :  
+ 11 000 €
- Les évolutions de carrière, communément appelé GVT (glissement vieillesse technicité) ainsi que l'évolution de certaines constantes comme la valeur du SMIC : 30 000 €

Les facteurs endogènes seront les suivants :

- Les mutualisations de services et d'agents décidées en fin d'année 2020 auront un impact sur 2021. La mutualisation des agents permet de répondre aux objectifs de rationalisation et d'efficience dans la gestion du personnel ; cela permet également aux collectivités (ville et CCLL) de pouvoir recruter du personnel notamment d'encadrement, nécessaire au bon fonctionnement des services, en mutualisant

COMMUNE DE LODEVE

les coûts salariaux. Le montant des mises à disposition représente un coût brut de 295 000 € et un coût net pour la ville de 93 000 €.

Services	Fonction	Nombre d'agents ville	Quotité	Nombre d'agents CCLL	Quotité
Urbanisme	gestionnaire urbanisme	1	0,5 ETP	1	0,5 ETP
Ressources	DRH	2	0,8 ETP	3	1,3 ETP
Enfance/jeunesse	Direction du pôle			2	1,2 ETP
Culture	Direction du pôle			1	0,3 ETP
Direction et Administration générale / service	DGS	2	1 ETP	6	2 ETP
Services techniques / service commun	Directeur de pôle	10	1,56 ETP	2	0,65 ETP
	<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>3,85 ETP</b>	<b>16</b>	<b>5,5 ETP</b>

Montant des mises à disposition d'agents CCLL (dépenses pour la ville) : 295 000 €

Montant des mises à disposition d'agents ville (recette pour la ville) : 202 000 €

- Plusieurs nouveaux recrutements seront réalisés sur 2021 :
  - o Un responsable du centre social
  - o Un chargé de communication
  - o Un agent administratif pour le secrétariat général
  - o Un technicien salubrité publique et ordures ménagères mutualisé (*employeur communauté de communes*)

Ces recrutements représentent un coût de 75 000 € sur le budget 2021 ; à noter que le coût du responsable du centre social est partiellement pris en charge par la CAF à travers les subventions versées.

Le recours au GEEP sera poursuivi en 2021 pour les services scolaires et entretien.

2.1.3 Des atténuations de produits stables (chapitre 014)

	BP 2021
<b>014 – ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>610 275,00</b>
Attribution de compensation à verser à la CCLL	585 275,00
Dégrèvements THLV à la charge de la commune	25 000,00

Le montant de l'attribution de compensation à la Communauté de Communes restera inchangé en 2021.

Le montant du dégrèvement sur la taxe d'habitation des locaux vacants est reconduit pour l'année 2021 : ce montant estimé correspond aux dégrèvements des années 2018 et 2019.

COMMUNE DE LODEVÉ

2.1.4 Des charges de gestion courante en baisse (chapitre 65)

	BP 2021
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>687 067,00</b>
Contingent SDIS	272 488,00
Subvention d'équilibre CCAS	40 000,00
Diverses subventions de fonctionnement	73 500,00
Autres participations (dont Saint Joseph) et charges diverses de gestion	126 579,00
Indemnités et frais des élus	159 500,00
Admission en non valeur sur créances irrécouvrées	15 000,00

Le montant des autres de charges de gestion courante est en baisse de 8,4% par rapport à 2020 : diminution des admissions en non-valeur (-25 000 €), du besoin de financement du CCAS( - 10 000 €), des diverses subventions de fonctionnement courant (-16 500 €).

2.1.5 Des frais financiers stables (chapitre 66)

	BP 2021
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>245 000,00</b>
Intérêts réglés à l'échéance	230 000,00
Intérêts courus non échus (différentiel N/N-1)	-5 000,00
Intérêts des comptes courants (ligne de trésorerie)	20 000,00

Les frais financiers s'élèvent à 245 000 € et comprennent :

- les charges d'intérêts des emprunts en cours avec les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)
- les charges d'intérêts de la ligne de trésorerie
- les intérêts liés à la mobilisation de ligne de trésorerie (nécessaire pour palier aux décalages de versement de certaines recettes).

2.1.6 Des charges exceptionnelles en forte évolution (chapitre 67)

	BP 2021
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>382 234,71</b>
Subventions exceptionnelles aux associations	88 030,00
résultat assainissement (transfert)	290 704,71
Autres dépenses exceptionnelles	3 500,00

Les charges exceptionnelles 2021 représentent 3 82 234 €.

Deux éléments contribuent à cette évolution :

- l'inscription du transfert prévisionnel des résultats de fonctionnement 2020 du budget assainissement à la Communauté de Communes pour 290 7034 €

COMMUNE DE LODEVE

- Le montant des subventions exceptionnelles aux associations en forte augmentation par rapport au budget 2020 + 61 000 € (27 000 € en 2020).

Cette augmentation traduit la volonté de la ville de renforcer son soutien aux associations pour la réalisation de leurs projets.

2.1.7 Les autres dépenses réelles de fonctionnement

Le budget 2021 prévoit des dépenses imprévues pour 30 000 € et un montant de 27 000 € de provisions pour risque.

Cette provision concerne un risque potentiel sur la perception de remboursements de l'assureur PILIOT, ancien assureur de la collectivité sur les charges de personnel.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 046 100 €, en augmentation de 1.48 % par rapport au BP 2020.

Si on exclut la reprise sur provision prévue au budget 2020 qui était une recette atypique et non récurrente, **l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de 4,17% en 2021.**

Chapitre	BP2020	BP 2021	Evolution
013 Atténuation de charges	58 500,00	145 300,00	148,38%
70 Produits des services et ventes diverses	383 463,00	431 900,00	12,63%
73 Produits des impôts et taxes	4 700 326,00	5 229 000,00	11,25%
74 Dotations et subventions	3 388 921,00	3 100 900,00	-8,50%
75 Autres produits de gestion courante	141 013,00	137 000,00	-2,85%
76 Produits Financiers	-		
77 Produits exceptionnels	2 030,00	2 000,00	-1,48%
78 Reprise sur provision (semi-budgétaires)	240 000,00	-	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 914 253,00</b>	<b>9 046 100,00</b>	<b>1,48%</b>

COMMUNE DE LODEVÉ

2.1.8 Des atténuations de charges en hausse (chapitre 013)

	BP 2021
<b>013 - ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>145 300,00</b>
Participations de l'Etat au titre des contrats adultes relais	19 000,00
Remboursements des assurances dans le cadre des congés longue maladie et longue durée	61 300,00
Autres remboursements (CDC, URSSAF, CNRACL... CDG exercice droit syndical)	65 000,00

Les remboursements sur charges de personnel sont estimés à 145 300 € pour l'année 2021. Ce chapitre est en forte évolution par rapport à 2020 ; outre l'aide sur le contrat adulte relais, il est prévu en 2021 de percevoir les remboursements liés à deux arrêts longue maladie en cours (49 000 €).

2.1.9 Des produits des services du domaine et ventes diverses toujours impactés par la crise sanitaire (chapitre 70)

	BP 2021
<b>70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>431 900,00</b>
Concessions dans les dimètres	15 000,00
Redevance d'occupation du domaine public communal (RODP gaz et électricité)	6 000,00
Redevances et droits des services à caractère culturel (Ecole de musique / médiathèque / cinéma)	163 000,00
Redevances et droits des services à caractère de loisir (Lutéva, piscine)	39 400,00
Remboursement de frais (personnel et autres frais) au groupement de rattachement	208 500,00

Le montant du chapitre produit des services s'élève à 431 900 € soit + 12,63% par rapport à 2020.

Les produits des services resteront, cette année encore, impactés par la crise sanitaire ; les recettes des services culturels (cinéma, école de musique) et des services de loisirs (Lutéva) ont été minorées en tenant compte de l'impact des mesures de restrictions sanitaires sur ces activités. Les incertitudes sur la durée des restrictions rendent difficile la prévision budgétaire ; ces montants prévisionnels restent toutefois optimistes au regard des dernières mesures gouvernementales.

Les remboursements de frais par la communauté de communes concernent principalement les mutualisations de personnel de la ville vers l'EPCI pour un montant de 202 000 €.

2.1.10 Des produits fiscaux en hausse en lien avec la réforme de la taxe d'habitation (chapitre 73)

	BP 2021
<b>73 - IMPOTS ET TAXES</b>	<b>5 229 000,00</b>
Impôts locaux (TH / TF / TFNB)	4 657 000,00
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales + départementales	115 000,00
Droits de place (foires et marchés) et de stationnement (fourrière)	67 000,00
Taxe sur l'électricité	210 000,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	180 000,00

## COMMUNE DE LODEVE

---

Le chapitre impôts et taxes s'établit à 5 229 000 €, soit + 11,25% par rapport à 2020.

Cette évolution est principalement liée à la réforme de la taxe d'habitation.

A partir de 2021, la ville ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation. En compensation, elle percevra la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont le calcul est le suivant :

Produit 2020 de TFPB du département + moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires de TFPB perçus par le département + allocations compensatrices au titre de la TFPB 2020 du département.

Pour la commune, ce montant de TFPB est majoré d'un coefficient correcteur de 1,06 permettant de compenser à l'euro près la perte de taxe d'habitation soit un montant de 254 659 €.

Ce produit de TFPB intègre aussi les allocations compensatrices de taxe d'habitation anciennement perçues par la ville sur le chapitre 74 pour un montant de 229 302 €.

Les bases fiscales prévisionnelles, ont été notifiées pour les montant suivants :

- 7 504 000 pour le foncier bâti soit + 0,3% par rapport aux bases 2020
- 41 700 pour le foncier non bâti, montant égal aux bases 2020.

Les taux communaux de fiscalité directe resteront inchangés pour 2021 ; le taux relatif au foncier bâti intégrera désormais le taux départemental (21,45%) :

Taux foncier bâti : 54,12 % (32,67% taux communal + 21,45% taux départemental).

Taux foncier non bâti : 129,00%

Compte tenu de ces éléments, le produit de fiscalité directe est estimé à 4 657 000 € pour 2021 soit une évolution de + 397 000€ par rapport à 2020.

**Les taxes pour utilisation des services publics et du domaine ont été minorées par rapport aux années antérieures en raison de l'impact de la crise sanitaire notamment sur les droits de place.**

Régie droit de place : prévision 2021 : 60 000 €

Droits de stationnement : prévision 2021 : 7000 €

**Le produit des droits de mutation a été estimé à 180 000 € compte tenu de la moyenne des encaissements perçus sur les 3 dernières années.**

COMMUNE DE LODEVÉ

2.1.11 Des dotations et participations avec une évolution haussière mais impactées par la réforme de la taxe d'habitation (chapitre 74)

	BP 2021
<b>74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>3 100 900,00</b>
Dotation forfaitaire	1 100 600,00
Dotation de solidarité rurale	992 000,00
Dotation de solidarité urbaine	465 000,00
Dotation nationale de péréquation	322 000,00
Subventions Etat	3 300,00
Subventions de fonctionnement Département	12 000,00
Participations de fonctionnement reçues- EPCI (école de musique)	28 000,00
Subventions de fonctionnement reçues- Communes (participation pour écoles)	35 000,00
Subventions de fonctionnement reçues- Autres organismes (cnc / caf)	87 000,00
Compensations de l'Etat au titre des compensations sur la CET, la TH et la TF	44 000,00
Autres participations (dotations titres sécurisés, DGD...)	12 000,00

Le chapitre 74 est composé notamment :

- Des concours financiers de l'Etat constitués par la Dotation Globale de Fonctionnement et les compensations fiscales
- Des participations et subventions reçues par la collectivité dans le cadre du fonctionnement de ses services

Ce chapitre est en baisse par rapport à 2020 en raison de la réforme de la taxe d'habitation et du transfert au chapitre 73 du montant des allocations compensatrices de cette taxe (229 302 €).

Au moment de la rédaction de ce rapport, les notifications des dotations de l'Etat ne sont pas encore connues. Les montants des dotations ont donc été estimés sur la base des dispositions de la loi de finances 2021.

Le dispositif de péréquation des dotations de l'Etat devrait toujours être favorable à la commune en 2021 :

- Stabilité de la DGF
- Augmentation de la DSR et de la DSU : + 42 000 €
- Légère diminution de la dotation de péréquation : - 9 000 €

**Evolution des dotations de l'Etat**

	2018	2019	2020	2021	Evolution prévisionnelle 2020/2021
Dotation forfaitaire	1 103 145	1 105 688	1 104 087	1 100 600	-0,32%
Dotation de solidarité rurale	873 051	913 401	968 013	992 000	2,48%
Dotation de solidarité urbaine	415 504	430 903	447 833	465 000	3,83%
Dotation nationale de péréquation	328 068	334 806	331 288	322 000	-2,80%
<b>TOTAL</b>	<b>2 719 768</b>	<b>2 784 798</b>	<b>2 851 221</b>	<b>2 879 600</b>	<b>1,00%</b>

Les participations et subventions liées au fonctionnement des services intégreront une aide de la CAF pour le fonctionnement du centre social ; les autres montants sont stables par rapport à 2020.

COMMUNE DE LODEVE

2.1.12 Les autres produits de gestion courante intègrent les loyers de la Maison de Santé (chapitre 75)

	BP 2021
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>137 000,00</b>
Redevances de locations de salles municipales et divers loyers	52 000,00
Autres loyers (photovoltaïque)	25 000,00
Loyers Maison de Santé	60 000,00

Les **produits courants** intégreront les loyers de la maison de santé pluriprofessionnelle évalués à 60 000€ en 2021 car tous les locaux ne sont pas encore occupés ; en année pleine, le montant des loyers perçus par la ville sera de 90 000 €.

3 LES EPARGNES

Libellé	BP 2020	BP 2021
70 Produits des services et ventes diverses	383 463,00	431 900,00
73 Produits des impôts et taxes	4 700 326,00	5 229 000,00
74 Dotations et subventions	3 388 921,00	3 100 900,00
75 Autres produits de gestion courante	141 013,00	137 000,00
013 Atténuation de charges	58 500,00	145 300,00
<b>Recettes courantes de fonctionnement (1)</b>	<b>8 672 223,00</b>	<b>9 044 100,00</b>
011 Charges à caractère général	1 747 212,00	1 739 664,00
012 Charges de personnel	4 782 050,00	4 875 830,00
65 Autres charges de gestion courante	750 300,00	687 067,00
68 Provisions pour risques	-	27 000,00
014 Atténuation de produits	625 275,00	610 275,00
<b>Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles(2)</b>	<b>7 904 837,00</b>	<b>7 939 836,00</b>
<b>Epargne de gestion</b>		
<b>(3) = (1) - (2)</b>	<b>767 386,00</b>	<b>1 104 264,00</b>
Charges financières (66)	259 600,00	245 000,00
Produits financiers (76)	-	-
<b>Résultat financier (4)</b>	<b>- 259 600,00</b>	<b>- 245 000,00</b>
Charges exceptionnelles (67)	33 450,00	91 530,00
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	2 030,00	2 000,00
<b>Résultat exceptionnel (5)</b>	<b>- 31 420,00</b>	<b>- 89 530,00</b>
<b>Epargne Brute</b>		
<b>(6) = (3)+(4)+(5)</b>	<b>476 366,00</b>	<b>769 734,00</b>
Remboursement du capital de la dette hors renégociation de la dette (7) hors prêt court terme	770 000,00	820 000,00
<b>Epargne Nette ou autofinancement courant</b>		
<b>(8) = (6) -(7)</b>	<b>- 293 634,00</b>	<b>- 50 266,00</b>

L'ensemble des épargnes prévisionnelles sont en forte augmentation par rapport au budget 2020 et notamment l'épargne brute (+ 61%).

COMMUNE DE LODEVÉ

---

Ce niveau d'épargne brute est constitutif d'une situation structurelle saine des finances de la collectivité, ce qui est confirmé par le taux d'épargne brute prévisionnel de la collectivité qui s'établit à 8,50%

*\*L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.*

*\*Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.*

L'épargne nette prévisionnelle, bien que négative devrait s'améliorer en fin d'exercice, compte tenu de l'évaluation prudente, mais néanmoins sincère des dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice.

COMMUNE DE LODEVE

4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses d'investissement**

Dépenses d'investissement	BP 2021
10 Dotations et réserves	651 369,13
16 Emprunts et dettes assimilées	1 320 000,00
Dépenses d'équipement (chap 20,204,21,23,27)	3 846 079,17
45 Opérations pour compte de tiers	200 000,00
<i>RAR dépenses n-1</i>	618 395,38
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 635 843,68</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 554,00
041 Opérations patrimoniales	3 620 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 800 554,00</b>
<i>001 resultat n-1</i>	2 954 451,70
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>13 390 849,38</b>

Pour 2021, les dépenses réelles d'investissement représentent un budget de 6 635 843 €.

Les dépenses d'équipement budgétées pour 2021 s'élèvent à 3 846 079 €.

Conformément aux orientations budgétaires présentées, le budget 2021 est volontariste avec un programme d'investissement soutenu pour améliorer le cadre de vie des lodévois et développer l'attractivité de la ville et ses services.

4.1.1 Les principales dépenses d'équipement 2021

**Un investissement majeur : la Maison de Santé Pluriprofessionnelle**

Déjà en fonctionnement pour partie, 2021 marquera la fin de cette réalisation majeure pour la commune qui permet de renforcer l'offre de soins et de participer à la revitalisation du centre bourg par la réhabilitation d'un bâtiment ancien situé en cœur de ville. Les crédits de paiement 2021 pour cette opération seront de **1 150 000 €**.

**Des investissements pour améliorer la qualité du service public :**

La ville réalisera en 2021 les travaux de la **nouvelle école de musique municipale** qui se situera dans le bâtiment de la médiathèque pour un montant de 575 000 €.

La ville engagera également une opération pluriannuelle visant à créer et **aménager des locaux pour le centre social à Luteva et rénover thermiquement l'ensemble Luteva/Ramadier** :

Le budget 2021 supportera principalement des frais de maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement pour l'installation du centre social pour un montant de 210 000 €.

COMMUNE DE LODEVÉ

---

La réflexion sur la **rénovation énergétique et thermique** sera également étendue aux **groupes scolaires** ; les études de maîtrise d'œuvre seront menées en 2021 pour 20 000 € sur les écoles Gély et Vinas, afin de permettre la réalisation des travaux début 2022.

**Des investissements pour améliorer le cadre de vie des Lodévois**

L'opération **Centre Bourg** sera poursuivie en 2021 pour 553 000 €

Le programme de voirie 2021 s'élèvera à 120 000 € et concernera principalement :

- Rte de Mayres
- Chemin Fontbonne
- Chemin des Chênes
- Chemin Beau Séjour
- Chemin de Bouffour

Les travaux relatifs à l'**éclairage public** seront également poursuivis pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, pour un montant de 152 000 €. Il est rappelé que ces travaux permettent de réaliser des économies sur les consommations électriques de l'ordre de 30%.

Une étude pour établir un **schéma directeur des mobilités douces** sera budgétée pour 35 000 € ; cette étude permettra de définir le plan d'action pluriannuel pour le développement d'un maillage à l'échelle de la commune de cheminements piétonniers et cyclables.

Les études relatives à la **réhabilitation du clocher Saint Fulcran** débuteront en 2021 et seront budgétées à hauteur de 90 000€; Les travaux démarreront en 2022 ; cette réhabilitation s'étalera sur plusieurs années pour un montant global de 1 500 000 €.

**Des investissements pour l'entretien des bâtiments communaux et diverses acquisitions pour les services.**

L'enveloppe annuelle consacrée à l'entretien des bâtiments communaux sera de 73 800 € et concernera des réparations dans plusieurs bâtiments et des mises aux normes.

Une enveloppe annuelle de 185 086 € permettra aux services d'acquérir les matériels et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement.

D'autres opérations déjà finalisées dans leur réalisation auront néanmoins un impact financier sur 2021, comme la Halle de Sport du collège Paul DARDE, la réfection du Préau de l'école Premerlet, les travaux de la chapelle de la vierge, la piste cyclable St Martin/collège pour un montant de 427 000 €.

COMMUNE DE LODEVE

D'autres dépenses diverses concernant l'urbanisme (opération façade, PLUI, étude urbaine) ainsi que l'entretien de réseaux, la mise en conformité sur les poteaux incendies sont inscrits au budget mais non détaillées dans la présente note.

Détail des dépenses d'équipements gérés en AP/CP

N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé y compris N après révision	CP antérieurs réalisations au 01/01/2021	CP ouverts au titre de l'exercice 2021	Restes à financer sur les exercices N+1 et suivants
5/ Construction d'une halle de sport pour le collège Paul DARDE	383 385,00		383 385,00	32 000,00	143 000,00	0,00
Gambetta - Réalisation d'une médiathèque Tranche Ferme	7 155 000,00		7 155 000,00	7 121 031,33	12 808,00	0,00
10/ Le Bouquerie Réseau pluvial et voirie	1 675 000,00		1 675 000,00	1 602 713,02	2 618,00	0,00
11/ Travaux cathédrale	284 000,00		284 000,00	177 598,08	20 000,00	0,00
13/ Espace Santé	3 144 000,00	474 112,00	3 618 112,00	2 468 111,83	1 150 000,00	0,00
14/ Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	3 743 644,00		3 743 644,00	0,00	553 000,00	3 190 644,00
15/ Programmation pluriannuelle Eclairage public (dont glorieux renforcement et module maître)	1 535 000,00		1 535 000,00	1 141 014,72	152 480,00	241 505,28
16/ Complexe André Beaumont - Projet de requalification des espaces	2 134 680,00		2 134 680,00	76 991,23	20 000,00	2 037 688,77
18/ Travaux groupe scolaire Prémefet	463 800,00		463 800,00	323 958,81	94 500,00	45 341,19
21/ Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une école de musique	438 000,00	142 000,00	580 000,00	4 896,00	575 104,00	0,00
22/ Réhabilitation du clocher Saint Fulcran	1 500 000,00		1 500 000,00		90 000,00	1 410 000,00
23/ Amélioration énergétique du complexe Luteva/Ramadier	790 000,00		790 000,00		44 000,00	746 000,00
24/ Amélioration énergétique - groupes scolaires	750 000,00		750 000,00		20 000,00	730 000,00
dont école Gély	344 000,00		344 000,00		10 000,00	334 000,00
dont école Vinas	406 000,00		406 000,00		10 000,00	396 000,00
25/ Aménagement des locaux du Centre Social	495 000,00		495 000,00		166 000,00	329 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>24 491 509,00</b>	<b>616 112,00</b>	<b>25 107 621,00</b>	<b>12 948 315,02</b>	<b>3 043 510,00</b>	<b>8 730 179,24</b>

4.1.2 Les dépenses financières

**Les dépenses financières s'élèveront à 1 320 000 € en 2021.**

820 000 € concerneront le remboursement en capital de la dette long terme.

500 000 € concerneront le remboursement d'un emprunt court terme mobilisée en 2019 pour préfinancer le FCTVA des investissements 2019.

4.1.3 Dotations et réserves

Le montant de 651 369,13 € inscrit en dotations et réserves correspond à l'excédent d'investissement 2020 du service de l'assainissement. Ce montant, inscrit également en recette d'investissement à vocation à être transféré à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac.

COMMUNE DE LODEVÉ

**Les recettes d'investissement**

Recettes d'investissement	BP 2021
10 Dotations et fonds propres (sauf 1068)	330 000,00
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	1 387 536,08
13 Subventions (sauf 138)	1 827 283,00
16 Emprunts et dettes	1 800 000,00
21 Immobilisations corporelles	-
27 Autres immobilisations financières	43 100,00
45 Opérations pour compte de tiers	200 000,00
024 Produits de cessions d'immobilisation	
RAR recettes n-1	2 185 311,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>7 773 230,08</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	839 414,17
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	506 836,00
041 Opérations patrimoniales	3 620 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 966 250,17</b>
001 résultat n-1	651 369,13
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>13 390 849,38</b>

4.1.4 Les ressources propres

Les ressources propres de la collectivité s'élèvent à 1 676 250 € et comprennent :

- Les dotations et fonds propres : 330 000€ dont :
  - o 310 000 € de FCTVA correspondant aux investissements 2020 du budget principal et du budget annexe assainissement
  - o 20 000 € de taxe d'aménagement
- Les opérations d'ordre entre sections :
  - o Virement de la section de fonctionnement : 839 414 €
  - o Dotations aux amortissements : 506 836 €

**Ces ressources propres permettront de financer 43,6% des dépenses d'équipements 2021.**

4.1.5 Les participations et subventions

Le montant des subventions inscrites au budget 2021 représentent 1 827 283 € soit 47,5% des dépenses d'équipements 2021.

## COMMUNE DE LODEVE

---

Ces subventions permettront de financer les principales opérations d'investissement 2021 : notamment la maison de santé, l'école de musique, les travaux de rénovation énergétique des bâtiments, les travaux de voirie et d'éclairage public.

Les subventions se répartissent entre différents financeurs :

- Etat : 457 500 €
- Région : 148 942 €
- Département : 400 500 €
- Europe (ATI) : 563 000 €
- CCLL : 28 950 €
- Autres organismes (Ademe, Hérault Energie, CAF...) : 228 391 €

### 4.1.6 La dette

Au regard du programme d'investissement 2021, la ville aura recours à l'emprunt pour préfinancer et financer ces dépenses.

- Préfinancement des investissements 2021 par un prêt relais d'un montant de 500 000 € ; ce prêt relai  
Ce prêt relais permettra à la collectivité de gérer les décalages dans le temps concernant la TVA des dépenses d'investissements ; le paiement de la TVA étant payé en année n et le FCTVA étant perçu en n+1.  
Ce prêt a vocation à être remboursé en 2022 dès l'encaissement du FCTVA.
- Un emprunt de 1 100 000 €, pour le financement de l'opération Maison de Santé, correspondant à l'autofinancement de la ville sur cet investissement. **Cet emprunt sera entièrement remboursé grâce aux recettes d'exploitation de cet équipement (90 000 € par an)**. Cet emprunt spécifique ne pèsera pas sur l'épargne de la collectivité puisqu'il sera remboursé par des recettes liées au fonctionnement de l'équipement.
- Un emprunt d'équilibre de 100 000 €, à recalibrer en fin d'année en fonction des dépenses d'investissement réellement réalisées et d'éventuelles nouvelles subventions notifiées.

### 4.1.7 Les résultats reportés

Le résultat reporté correspond à l'excédent d'investissement 2020 du service de l'assainissement d'un montant de 651 369,13 €. Ce montant est repris au budget principal suite à la clôture du budget annexe et au transfert de la compétence à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac.

COMMUNE DE LODEVÉ

5 LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GARDIES

Le budget annexe du lotissement Les Gardies sera reconduit à l'identique pour 2021.

**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	Budget 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTI	73 230,82
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA	1 000,00
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	23 189,66
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>98 420,48</b>

**Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	Budget 2021
70	PRODUITS DES SERVICES...	97 420,48
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN	0,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE	1 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>98 420,48</b>

**Dépenses d'investissement**

Chapitre	Libellé	Budget 2021
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTI	-
001	DEFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ	73 230,82
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>73 230,82</b>

**Recettes d'investissement**

Chapitre	Libellé	Budget 2021
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTI	73 230,82
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>73 230,82</b>